



LES ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC

BILAN POUR L'ANNÉE 2019

Les arrêts de travail au Québec Bilan pour l'année 2019

Par Alexis Labrosse, de la Direction de l'information sur le travail
du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

La Direction de l'information sur le travail a pour mandat de produire et de diffuser des informations factuelles et statistiques se rapportant au domaine des conditions et des relations du travail. Elle a notamment la responsabilité de la collecte et de l'analyse des données concernant les arrêts de travail ayant eu lieu au Québec. Le présent bilan fait état de l'analyse des faits saillants de l'année 2019 en fonction des trois principales variables associées aux arrêts de travail : le nombre de conflits, le nombre de travailleurs visés et le nombre de jours-personnes perdus. On y trouve également des tableaux permettant de tracer le portrait statistique des 10 dernières années et, en annexe, des graphiques, la liste chronologique des arrêts de travail ayant touché 100 travailleurs ou plus en 2019 de même que la définition des concepts utilisés.

ISBN : 978-2-550-87180-4

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

Gouvernement du Québec, 2020

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants	5
Arrêts de travail selon la compétence législative	7
Arrêts de travail selon le secteur d'origine	11
Arrêts de travail selon le secteur d'activité économique.....	15
Arrêts de travail selon l'affiliation syndicale.....	19
Arrêts de travail selon la nature, les circonstances et les points en litige	21
Arrêts de travail selon la région administrative, le mois de déclenchement et la durée.....	25
Conclusion.....	33
ANNEXE 1 – Graphiques	35
ANNEXE 2 – Liste des grèves et des lockouts ayant eu lieu en 2019	39
ANNEXE 3 – Définition des concepts.....	43

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Données globales sur les arrêts de travail au Québec, de 2010 à 2019.....	6
Tableau 2.	Arrêts de travail de compétence provinciale au Québec, de 2010 à 2019.....	8
Tableau 3.	Arrêts de travail de compétence fédérale au Québec, de 2010 à 2019.....	9
Tableau 4.	Arrêts de travail de compétence provinciale dans le secteur privé au Québec, de 2010 à 2019	12
Tableau 5.	Arrêts de travail de compétence provinciale dans le secteur public au Québec, de 2010 à 2019	13
Tableau 6.	Arrêts de travail au Québec selon les secteurs d'activité économique, 2019	16
Tableau 7.	Arrêts de travail au Québec selon l'affiliation syndicale, 2019	20
Tableau 8.	Arrêts de travail au Québec selon la compétence et la nature, 2019.....	21
Tableau 9.	Circonstances entourant les arrêts de travail au Québec, 2019	23
Tableau 10.	Circonstances entourant les arrêts de travail au Québec, 2019	24
Tableau 11.	Arrêts de travail au Québec selon la région administrative, 2019	26
Tableau 12.	Arrêts de travail au Québec selon le mois, 2019	28
Tableau 13.	Arrêts de travail ayant pris fin en 2019 au Québec, selon la durée en jours ouvrables.....	29
Tableau 14.	Arrêts de travail ayant pris fin en 2019 au Québec, selon le nombre de travailleurs en cause	30
Tableau 15.	Arrêts de travail ayant pris fin en 2019 au Québec, selon les jours-personnes perdus	31

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1. Nombre d'arrêts de travail observés en cours d'année au Québec, de 2010 à 2019	36
Graphique 2. Nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail au Québec, de 2010 à 2019	37
Graphique 3. Nombre de jours-personnes perdus en raison d'un arrêt de travail au Québec, de 2010 à 2019.....	38



FAITS SAILLANTS

L'année 2019 : baisse du nombre d'arrêts de travail déclenchés en cours d'année, du nombre de travailleurs touchés et du nombre de jours de travail perdus

Le nombre d'arrêts de travail déclenchés en 2019 a été de 62, alors qu'il s'élevait à 100 en 2018, tandis que le nombre d'arrêts de travail en cours en 2019 s'est chiffré à 71, ce qui correspond à 151 arrêts de travail de moins qu'en 2018 (voir le tableau 1 ainsi que les graphiques présentés à l'annexe 1). Une baisse marquée du nombre de travailleurs touchés a été observée, celui-ci étant passé de 20 781 en 2018 à 12 320 en 2019. Il en est de même pour le nombre de jours-personnes perdus, qui est passé de 408 868 en 2018 à 267 667 en 2019. Les données plus élevées constatées pour 2017 et pour 2018 par rapport aux années précédentes en ce qui concerne le nombre d'arrêts de travail en cours s'expliquent notamment par les conflits de travail déclenchés en 2017 dans le secteur des services ambulanciers. Ces conflits se sont terminés, pour la plupart, en 2018. Par ailleurs, les données pour 2019 sont toutes inférieures à la moyenne pour les dix dernières années. De fait, c'est en 2019 qu'on a observé les plus faibles nombres d'arrêts de travail et de travailleurs touchés depuis 2014 et le plus faible nombre de jours-personnes perdus depuis 2012. En outre, la durée moyenne des arrêts de travail en jours ouvrables en 2019 a été de 28 jours, soit sensiblement la même durée que les arrêts de travail observés au cours des trois années précédentes.

TABLEAU 1.

DONNÉES GLOBALES
SUR LES ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC,
DE 2010 À 2019

Année	Nombre d'arrêts de travail déclenchés	Nombre d'arrêts de travail observés	Nombre de travailleurs touchés ¹	Nombre moyen de travailleurs touchés par un conflit	Nombre de jours-personnes perdus	% du temps travaillé ²	Durée moyenne en jours ouvrables
2010	60	69	34 694	503	243 452	0,03	44
2011	47	58	13 947	240	410 208	0,04	55
2012	58	68	9 070	133	245 172	0,02	37
2013	76	84	179 229	2 134	957 323	0,10	121
2014	56	99	27 424	277	252 188	0,03	120
2015	110	154	302 470	1 964	1 307 219	0,13	75
2016	102	145	30 335	209	274 939	0,04	28
2017	186	197	175 530	891	651 974	0,06	27
2018	100	222	20 781	94	408 868	0,04	27
2019	62	71	12 320	174	267 667	0,02	28
Moyenne	86	117	80 580	662	501 901	0,05	56

-
1. Le nombre de travailleurs touchés, tout comme celui des jours-personnes perdus, se rattache aux arrêts de travail observés en cours d'année.
 2. La moyenne annuelle du temps travaillé est calculée à partir des données de l'*Enquête sur la population active*, publiée par Statistique Canada. Les travailleurs salariés du secteur agricole ne sont pas pris en considération.

ARRÊTS DE TRAVAIL SELON LA COMPÉTENCE LÉGISLATIVE

Plusieurs lois, notamment le Code du travail et le Code canadien du travail, encadrent les rapports collectifs du travail selon les activités des entreprises visées. En ce qui concerne les arrêts de travail ayant eu lieu au Québec durant les 10 dernières années, la ventilation basée sur la compétence législative (voir les tableaux 2 et 3) montre que la presque totalité d'entre eux ont eu lieu dans des entreprises et des organismes pour lesquels les relations du travail étaient régies par le Code du travail, soit dans des organisations de compétence provinciale (voir le tableau 2).

TABLEAU 2.

ARRÊTS DE TRAVAIL
DE COMPÉTENCE PROVINCIALE AU QUÉBEC,
DE 2010 À 2019

Année	Nombre d'arrêts de travail en cours	Part annuelle des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
2010	68	98,6	33 864	97,6	240 132	98,6
2011	54	93,1	7 280	52,2	328 355	80,0
2012	66	97,1	8 805	97,1	242 018	98,7
2013	84	100,0	179 229	100,0	957 323	100,0
2014	99	100,0	27 424	100,0	252 188	100,0
2015	152	98,7	302 342	99,9	1 305 690	99,9
2016	144	99,3	30 156	99,4	247 439	90,0
2017	196	99,5	175 100	99,8	650 684	99,8
2018	219	98,6	18 629	90,1	381 658	92,8
2019	67	94,7	8 557	69,5	242 313	90,5
Moyenne	115	98,5	79 139	98,2	484 780	96,6

Ainsi, au cours des 10 dernières années, 98,5 % des arrêts de travail répertoriés au Québec étaient de compétence provinciale. Seules les années 2011 et 2019 présentent une répartition plus égale des travailleurs touchés par des arrêts de travail de compétence provinciale et de compétence fédérale, leurs proportions étant respectivement de 52,2 % et 47,8 % en 2011 et de 69,5 % et 30,5 % en 2019. En outre, parmi les quatre arrêts de travail de compétence fédérale recensés en 2019, il y a eu celui de Chemins de fer nationaux du Canada ltée, qui a touché quelque 3 600 travailleurs et représenté quelque 21 600 jours-personnes perdus.

TABLEAU 3.

ARRÊTS DE TRAVAIL
DE COMPÉTENCE FÉDÉRALE AU QUÉBEC,
DE 2010 À 2019

Année	Nombre d'arrêts de travail en cours	Part annuelle des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
2010	1	1,4	830	2,4	3 320	1,4
2011	4	6,9	6 667	47,8	81 853	20,0
2012	2	2,9	265	2,8	3 154	1,3
2013	0	0,0	0	0,0	0	0,0
2014	0	0,0	0	0,0	0	0,0
2015	2	1,3	128	0,1	1 529	0,1
2016	1	0,7	179	0,6	27 500	10,0
2017	1	0,5	430	0,2	1 290	0,2
2018	3	1,4	2 152	9,9	27 210	7,2
2019	4	5,3	3 763	30,5	25 354	9,5
Moyenne	2	1,5	1 441	1,8	17 121	3,4

Pour ce qui est des années 2010 à 2019, on observe très peu d'arrêts de travail de compétence fédérale, soit seulement deux en moyenne.



ARRÊTS DE TRAVAIL SELON LE SECTEUR D'ORIGINE

En 2019, la grande majorité (79,1 %) des arrêts de travail de compétence provinciale ont eu cours dans le secteur privé, alors que c'était le cas pour 88,1 % de ceux qui ont eu lieu en 2018 (voir le tableau 4). La baisse du nombre d'arrêts de travail de compétence provinciale qui a marqué l'année 2019 s'explique par le fait que 140 arrêts de travail de moins ont eu lieu dans le secteur privé (53 arrêts de travail y ont été observés comparativement à 193 en 2018), alors que 12 arrêts de travail de moins ont eu lieu dans le secteur public (14 arrêts de travail y ont été observés comparativement à 26 en 2018). Dans ce dernier secteur, mentionnons que 6 des 14 arrêts de travail recensés en 2019 concernaient des grèves de quelques jours déclenchées par des employés de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) dans différentes régions du Québec.

Dans le secteur privé, le nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail a beaucoup diminué de 2018 à 2019 (voir le tableau 4), passant de 12 842 à 4 907. Dans le secteur public, il a diminué de façon moins importante, passant de 5 787 à 3 650 durant la même période (voir le tableau 5). Quant au nombre de jours-personnes perdus de 2018 à 2019, il a fortement diminué, passant de 343 021 à 191 094 dans le secteur privé, alors que dans le secteur public, il est passé de 38 637 à 51 219 durant cette même période.

TABLEAU 4.

ARRÊTS DE TRAVAIL DE COMPÉTENCE PROVINCIALE DANS LE SECTEUR PRIVÉ AU QUÉBEC, DE 2010 À 2019

Année	Nombre d'arrêts de travail	Part annuelle des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
2010	45	66,2	3 217	9,5	177 626	74,0
2011	43	79,6	1 748	24,0	97 676	29,7
2012	61	92,4	7 855	89,2	209 242	86,5
2013	71	84,5	177 444	99,0	944 513	98,7
2014	68	68,7	3 903	14,2	218 901	86,8
2015	72	47,4	6 077	2,0	197 250	15,1
2016	129	89,6	3 396	11,3	85 642	34,6
2017	186	94,9	169 634	96,9	542 188	83,1
2018	193	88,1	12 842	65,7	343 021	89,9
2019	53	79,1	4 907	57,3	191 094	78,9
Moyenne	92	80,2	39 102	49,4	300 715	62,0

Le nombre d'arrêts de travail recensés dans le secteur privé en 2019 est d'environ 42 % moins élevé que le nombre moyen d'arrêts pour les 10 dernières années (53 comparativement à 92). Le nombre de travailleurs touchés est aussi beaucoup moins élevé en 2019 (4 907) que le nombre moyen de travailleurs touchés pour les dix dernières années (39 102). Il en va de même pour le nombre de jours-personnes perdus (191 094 comparativement à 300 722).

Enfin, en ce qui concerne les arrêts dans le secteur public, la moyenne pour 2019 est également beaucoup plus faible que celle pour les dix dernières années. Cependant, cette dernière moyenne est influencée à la hausse par les données de l'année 2015, qui a été marquée par des arrêts de travail dans l'ensemble des secteurs de la santé et de l'éducation. Ces arrêts avaient touché quelque 234 200 travailleurs et avaient été à l'origine de quelque 930 900 jours-personnes perdus.

TABLEAU 5.

ARRÊTS DE TRAVAIL DE COMPÉTENCE PROVINCIALE
DANS LE SECTEUR PUBLIC³ AU QUÉBEC, DE 2010 À 2019

Année	Nombre d'arrêts de travail	Part annuelle des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
2010	23	33,8	30 647	90,5	62 506	26,0
2011	11	20,4	5 532	76,0	230 679	70,3
2012	5	7,6	950	10,8	32 776	13,5
2013	13	15,5	1 785	1,0	12 810	1,3
2014	31	31,3	23 521	85,8	33 287	13,2
2015	80	52,6	296 265	98,0	1 108 440	84,9
2016	15	10,4	26 760	88,7	161 797	65,4
2017	10	5,1	5 466	3,1	108 496	16,9
2018	26	11,9	5 787	34,3	38 637	10,1
2019	14	20,9	3 650	42,5	51 219	21,1
Moyenne	23	19,8	40 036	50,6	184 065	38,0

3. Le secteur public comprend les sous-secteurs de la fonction publique, ceux des secteurs parapublics et des organismes et sociétés d'État ainsi que les municipalités.



ARRÊTS DE TRAVAIL SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

C'est dans le secteur tertiaire (voir le tableau 6) que se concentraient, en 2019, le plus grand nombre d'arrêts de travail (58) et le plus grand nombre de travailleurs touchés (8 990), alors que c'est dans le secteur secondaire que se concentrait le plus grand nombre de jours-personnes perdus (171 303). Au sein de ce secteur, 145 642 jours-personnes perdus, soit 54,4 % du total des jours-personnes perdus constatés pour tous les secteurs, ont été observés dans le secteur des industries de première transformation des métaux, alors que 14 203 (5,3 %) l'ont été dans celui des industries des aliments.

En 2019, parmi les arrêts de travail les plus importants au regard du nombre de jours-personnes perdus dans le secteur secondaire, il y a eu ceux des trois unités d'accréditation de l'Aluminerie de Bécancour inc. (qui ont touché 1 017 salariés et représenté 145 642 jours-personnes perdus) et celui de Olymel S.E.C. (qui a touché 340 salariés et représenté 12 920 jours-personnes perdus). Par ailleurs, dans le secteur tertiaire, 23 arrêts de travail ont été observés. Ces arrêts ont eu lieu dans des établissements de services de santé et services sociaux. Parmi ces derniers, 20 concernaient des résidences privées pour aînés. Ils n'ont cependant représenté que peu de jours-personnes perdus, notamment parce que des services essentiels doivent y être maintenus en tout temps. C'est dans le sous-secteur des services d'enseignement que l'on a observé un plus grand nombre de jours-personnes perdus dans le secteur tertiaire (42 902 sur 96 469, soit 44,4 % du nombre de jours-personnes perdus). Ce sous-secteur a été marqué par la grève à la Télé-Université (qui a touché quelque 200 travailleurs et représenté 23 600 jours-personnes perdus) et à l'Université du Québec à Montréal (qui a touché quelque 1 280 travailleurs et représenté 16 700 jours-personnes perdus).

TABLEAU 6.

ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC
SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, 2019

Secteur d'activité	Nombre d'arrêts de travail	Nombre de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus
Agriculture	0	0	0
Carrières et sablières	0	0	0
Pêche et piégeage	0	0	0
Total pour le secteur primaire	0	0	0
Construction	0	0	0
Industries de la fabrication des produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	2	133	3 618
Industries de première transformation des métaux	3	1 017	145 642
Industries des aliments	3	712	14 203
Industries des produits de caoutchouc	1	23	207
Industries des produits minéraux non métalliques	1	6	24
Industries du bois	1	9	99
Industries du matériel de transport	1	1 400	7 000
Industries du papier et des produits en papier	1	30	510
Total pour le secteur secondaire	13	3 330	171 303

TABLEAU 6.

ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC
SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, 2019

Secteur d'activité	Nombre d'arrêts de travail	Nombre de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus
Associations	2	26	26
Autres commerces de détail	1	40	880
Autres services	3	122	3 850
Commerces de gros de produits agricoles	1	53	60
Entreposage	2	39	2 208
Intermédiaires financiers de dépôts	2	132	3 650
Services aux entreprises	1	39	39
Services de l'administration provinciale	6	1 644	7 457
Services d'enseignement	5	1 603	42 050
Services des administrations locales	3	449	1 866
Services de santé et services sociaux	23	313	2 452
Sociétés d'investissement	1	575	3 450
Transports (3 des 8 arrêts dans ce secteur étaient de compétence fédérale)	8	3 955	28 356
Total pour le secteur tertiaire	58	8 990	96 364
Total pour tous les secteurs	71	12 320	267 667



ARRÊTS DE TRAVAIL SELON L’AFFILIATION SYNDICALE

En 2019, c’est la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) qui, avec 41 arrêts de travail, a été concernée par le plus grand nombre d’arrêts de travail (voir le tableau 7). Suivent la Confédération des syndicats nationaux (CSN), qui a connu 20 arrêts de travail, puis les syndicats indépendants, visés par 9 arrêts de travail.

Le tableau 7 montre que la FTQ présentait le pourcentage le plus élevé de travailleurs touchés par des arrêts de travail parmi toutes les affiliations syndicales, soit 71,6 % des travailleurs touchés. La CSN et les syndicats indépendants comptaient chacun un peu plus de 14,0 % des travailleurs touchés. En ce qui concerne les jours-personnes perdus, 79,0 % d’entre eux étaient associés à la FTQ, 18,0 % à la CSN et 3,0 % aux syndicats indépendants. Enfin, mentionnons qu’en 2019, à peine 1,0 % des unités d’accréditation ont été touchées par un arrêt de travail.

TABLEAU 7.

ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC SELON L’AFFILIATION SYNDICALE, 2019

Affiliation syndicale	Nombre d’arrêts de travail	Part annuelle des arrêts de travail (%) ⁴	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Part des unités d’accréditation en arrêt de travail par affiliation (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0,0
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	20	28,2	1 739	14,1	0,9	48 086	18,0
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0,0
Fédération canadienne du travail (FCT)	1	1,4	10	0,1	2,3	10	0,0
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	41	57,7	8 816	71,6	1,0	211 527	79,0
Syndicats indépendants ⁵	9	12,7	1 755	14,2	0,9	8 044	3,0
Total pour toutes les affiliations syndicales	71	100,0	12 320	100,0	0,9	267 667	100,0

4. Toutes les données exprimées en pourcentage ont été arrondies à une décimale près. Le total de ces données peut donc différer légèrement des totaux qui sont présentés dans les tableaux.

5. Cette catégorie regroupe maintenant tous les syndicats indépendants, quelle que soit leur sphère de compétence (locale, provinciale, nationale ou internationale).

ARRÊTS DE TRAVAIL SELON LA NATURE, LES CIRCONSTANCES ET LES POINTS EN LITIGE

La répartition des arrêts de travail ayant eu cours en 2019 selon leur nature (voir le tableau 8) indique que 87,3 % d'entre eux étaient des grèves (81,7 % de compétence provinciale et 5,6 % de compétence fédérale), 5,6 % des lockouts et 7,0 % une combinaison de ces deux formes d'arrêts de travail⁶. Ce sont cependant les lockouts qui sont à l'origine de la grande majorité des jours-personnes perdus (152 642, 57,0 %), alors que les grèves et les arrêts de travail combinant grèves et lockouts totalisent 115 025⁷ jours-personnes perdus (43,0 %).

-
6. La catégorie « Grève et lockout » regroupe les cas où un même conflit a successivement donné lieu à ces deux formes d'arrêts de travail.
 7. Le total de 115 025 jours-personnes perdus s'obtient en additionnant les données liées aux grèves de juridiction provinciale (83 698), aux grèves de juridiction fédérale (25 354) et aux arrêts combinant grèves et lockouts de juridiction provinciale (5 973).

TABLEAU 8.

ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC
SELON LA COMPÉTENCE ET LA NATURE, 2019

Compétence	Nature de l'arrêt de travail	Nombre d'arrêts de travail	Part annuelle des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
Provinciale	Grève	58	81,7	5 911	48,0	83 698	31,3
Provinciale	Lockout	4	5,6	2 417	19,6	152 642	57,0
Provinciale	Grève et lockout	5	7,0	229	1,9	5 973	2,2
Total pour les arrêts de travail de compétence provinciale	Tout type de conflit	67	94,4	8 557	69,5	242 313	90,5
Fédérale	Grève	4	5,6	3 763	30,5	25 354	9,5
Fédérale	Lockout	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total pour les arrêts de travail de compétence fédérale	Tout type de conflit	4	5,6	3 763	30,5	25 354	9,5
Total pour les arrêts de travail de compétence provinciale et de compétence fédérale	Tout type de conflit	71	100,0	12 320	100,0	267 667	100,0

Parmi les 71 arrêts de travail ayant eu cours en 2019, 62 ont été déclenchés lors de la négociation d'un renouvellement de convention collective (voir le tableau 9). Ces arrêts ont représenté 262 158 jours-personnes perdus, soit la presque totalité (97,9 %) des jours-personnes perdus durant l'année.

TABLEAU 9.

CIRCONSTANCES ENTOURANT LES ARRÊTS DE TRAVAIL
AU QUÉBEC, 2019

Circonstance	Nombre d'arrêts de travail	Part annuelle des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
En cours de convention collective	1	1,4	16	0,1	16	0,0
Négociation d'une première convention collective	8	11,3	200	1,6	5 493	2,1
Négociation d'un renouvellement de convention collective	62	87,3	12 104	98,2	262 158	97,9
Total	71	100,0	12 320	100,0	267 667	100,0

En 2019, l'augmentation générale des salaires représentait le principal point en litige pour 49 des 71 arrêts de travail répertoriés, soit un peu plus des deux tiers (69,0 %) d'entre eux (voir le tableau 10). Les arrêts de travail en question ont touché quelque 4 400 travailleurs, soit 36,1 % de ceux qui ont été visés par un arrêt de travail durant l'année. C'est cependant le motif « Prestations de retraite et assurances » qui est le premier en importance à l'origine du nombre de jours-personnes perdus (147 849, ce qui représente 55,2 % du total). De ces 147 849 jours-personnes perdus, environ 145 600 concernaient les trois conventions collectives de l'Aluminerie de Bécancour inc. Par ailleurs, le deuxième motif en importance à l'origine du nombre de jours-personnes perdus était l'augmentation générale des salaires (56 345, ce qui représente 21,1 % du total). Également, en ce qui concerne la catégorie « Autres motifs », 21 600 jours-personnes perdus sont rattachés à la grève de Chemins de fer nationaux du Canada ltée, déclenchée en raison d'un point en litige lié à la santé et la sécurité au travail. Toujours en ce qui concerne la catégorie « Autres motifs », on compte la grève survenue à la Compagnie Kenworth du Canada, qui était notamment motivée par la reconnaissance de la qualification des travailleurs et qui a été à l'origine de 7 000 jours-personnes perdus.

TABLEAU 10.

CIRCONSTANCES ENTOURANT LES ARRÊTS DE TRAVAIL
AU QUÉBEC, 2019

Point en litige	Nombre d'arrêts de travail en cours d'année	Part annuelle des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
Augmentation générale des salaires	49	69,0	4 444	36,1	56 345	21,1
Autres motifs	4	5,6	5 392	43,8	30 758	11,5
Charge de travail	1	1,4	85	0,7	213	0,1
Horaire de travail	2	2,8	76	0,6	2 074	0,8
Impasse, lenteur ou refus de parapher une entente	1	1,4	111	0,9	1 332	0,5
Motif non précisé	5	7,0	881	7,1	3 957	1,5
Prestations de retraite et assurances	5	7,0	1 083	8,8	147 849	55,2
Sécurité d'emploi	1	1,4	14	0,1	29	0,0
Sous-traitance	2	1,8	218	1,8	25 094	9,4
Sympathies	1	1,4	16	0,1	16	0,0
Total	71	100,0	12 320	100,0	267 667	100,0

ARRÊTS DE TRAVAIL SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, LE MOIS DE DÉCLENCHEMENT ET LA DURÉE

La répartition des arrêts de travail selon les régions administratives (voir le tableau 11) montre que seules quatre de ces régions ont recensé plus de cinq arrêts de travail en 2019. Dans ces régions, le nombre d'arrêts de travail ayant eu lieu varie de 6 pour le Centre-du-Québec à 17 pour la région de Montréal. Les arrêts de travail concernant Montréal sont ceux qui ont touché le plus grand nombre de salariés (2 231). C'est cependant dans la région du Centre-du-Québec que l'on a observé le plus grand nombre de jours-personnes perdus (158 732, soit 59,3 % du total). Enfin, l'arrêt de travail associé à la catégorie « Québec et une autre province ou Québec et d'autres provinces » concernait les Chemins de fer nationaux du Canada Ltée.

TABLEAU 11.

ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC
SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, 2019

Région administrative	Nombre d'arrêts de travail	Nombre de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
Abitibi-Témiscamingue	2	956	5 058	1,9
Bas-Saint-Laurent	2	24	834	0,3
Capitale-Nationale	10	469	31 307	11,7
Centre-du-Québec	6	1 384	158 732	59,3
Chaudière-Appalaches	0	0	0	0,0
Côte-Nord	4	106	4 876	1,8
Estrie	3	194	780	0,3
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0,0
Lanaudière	5	401	1 887	0,7
Laurentides	2	1 430	7 510	2,8
Laval	1	17	171	0,1
Mauricie	1	16	47	0,0
Montérégie	11	744	6 464	2,4
Montréal	17	2 231	24 681	9,2

TABLEAU 11.

ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, 2019

Région administrative	Nombre d'arrêts de travail	Nombre de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
Nord-du-Québec	0	0	0	0,0
Outaouais	2	85	72	0,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1	15	150	0,1
Plus d'une région ⁸	2	632	3 482	1,3
Toutes les régions ⁹	1	16	16	0,0
Québec et une autre province ou Québec et d'autres provinces	1	3 600	21 600	8,1
Total	71	12 320	267 667	100,0

8. La catégorie « Plus d'une région » présente les arrêts de travail qui ont touché plus d'une région administrative.

9. La catégorie « Toutes les régions » présente les arrêts de travail qui ont eu lieu dans toutes les régions administratives.

Les données du tableau 12 indiquent que ce sont les mois de mai, de juillet et de novembre qui ont été les plus marqués par le déclenchement d'arrêts de travail en 2019 (les nombres d'arrêts déclenchés ont été respectivement de 13, 10 et 9). En outre, une dizaine de grèves ont été déclenchées au cours du mois de mai dans des résidences privées pour aînés. Par ailleurs, c'est au cours des mois de mai à juillet qu'on a observé le plus d'arrêts de travail, soit plus d'une vingtaine par mois. Cela s'explique encore par les grèves dans les résidences privées pour aînés, dont treize se sont terminées au cours de ces trois mois. Ce sont les mois de mai, de juin et de novembre qui ont été marqués par le plus grand nombre de jours-personnes perdus, avec plus de 30 000 par mois. Le mois de novembre a été marqué par la grève des Chemins de fer nationaux du Canada ltée, qui est à l'origine de quelque 21 600 jours-personnes perdus au cours de ce mois.

TABLEAU 12.

ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC SELON LE MOIS, 2019

Mois	Nombre d'arrêts de travail déclenchés durant le mois	Nombre de travailleurs touchés par les arrêts de travail déclenchés selon le mois	Nombre d'arrêts de travail en cours selon le mois ¹⁰	Nombre de travailleurs touchés par les arrêts de travail en cours selon le mois	Nombre de jours-personnes perdus en raison des arrêts de travail en cours selon le mois	Part annuelle des jours-personnes perdus en raison des arrêts de travail en cours selon le mois (%)
Janvier	1	200	7	968	22 912	8,6
Février	2	253	10	1 316	26 502	9,9
Mars	3	139	11	1 255	28 573	10,7
Avril	4	214	13	1 348	28 607	10,7
Mai	13	801	22	1 844	30 490	11,4
Juin	5	156	27	2 116	31 829	11,9
Juillet	10	720	29	1 924	25 723	9,6
Août	0	0	7	461	2 558	1,0
Septembre	7	1 937	12	2 456	22 391	7,3
Octobre	4	1 308	9	1 526	8 175	3,1
Novembre	9	3 701	17	4 256	30 446	11,4
Décembre	4	1 611	11	2 094	12 424	4,6
Total	62	11 070	71	12 350	267 772	100,0

10. En ce qui concerne les arrêts de travail en cours, les totaux des arrêts de travail et des travailleurs touchés ne correspondent pas à la somme des données pour chacun des mois, car des conflits ont eu cours durant un ou plusieurs mois.

Dans un autre ordre d'idées, la grande majorité (47 sur 67, soit 70,1 % du total) des arrêts de travail ayant pris fin en 2019 ont eu une durée de moins de 15 jours ouvrables (voir le tableau 13). Ces arrêts ont touché quelque 10 165 travailleurs, soit 83,5 % du total, et ont été à l'origine de 63 911 jours-personnes perdus, soit 12,4 % du total. Parmi eux, 16 ont été recensés dans des résidences privées pour aînés alors que 6 concernaient la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Par ailleurs, 6 des arrêts de travail ayant pris fin en 2019 ont duré plus de 200 jours, notamment le lockout à l'usine de l'Aluminerie de Bécancour inc. (ABI), qui a été à l'origine de quelque 363 000 jours-personnes perdus, soit de 70,2 % du total de jours-personnes perdus (517 258). Enfin, en ce qui concerne l'ensemble des arrêts de travail ayant pris fin en 2019, la durée moyenne a été d'environ 53 jours.

TABLEAU 13.

ARRÊTS DE TRAVAIL AYANT PRIS FIN EN 2019 AU QUÉBEC, SELON LA DURÉE EN JOURS OUVRABLES

Nombre de jours ouvrables	Nombre d'arrêts de travail ¹¹	Part des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus depuis le début de l'arrêt de travail	Part des jours-personnes perdus (%)	Durée moyenne en jours ouvrables ¹²
Moins de 5	24	35,8	2 312	19,0	7 502	1,5	2,6
De 5 à 14	23	34,3	7 853	64,5	56 409	10,9	8,2
De 15 à 24	6	9,0	187	1,5	3 576	0,7	19,0
De 25 à 49	3	4,5	432	3,5	16 603	3,2	37,7
De 50 à 99	4	6,0	121	1,0	8 599	1,7	72,5
De 100 à 199	1	1,5	200	1,6	23 600	4,6	118,0
200 et plus	6	9,0	1 065	8,8	400 969	77,5	448,3
Total	67	100,0	12 170	100,0	517 258	100,0	53,4

11. Dans les tableaux 13, 14 et 15, le nombre d'arrêts de travail correspond aux arrêts de travail terminés plutôt qu'aux arrêts de travail ayant eu cours durant l'année.

12. Dans les tableaux 13, 14 et 15, on a tenu compte, pour ce qui est des arrêts de travail ayant pris fin en 2018, des jours ouvrables perdus depuis le début de l'arrêt de travail dans le calcul de la durée, certains de ceux-ci ayant débuté au cours des années antérieures.

Par ailleurs, ce sont les unités de négociation de moins de 25 salariés qui ont connu le plus grand nombre d'arrêts de travail terminés en 2019 (voir le tableau 14). Ces dernières étaient concernées par près de la moitié (47,8 %) du total, soit par 32 des 67 arrêts de travail. Il n'est pas étonnant qu'un plus grand nombre d'arrêts de travail soient associés à la catégorie « Moins de 25 travailleurs » étant donné qu'environ 40 % de l'ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec correspondent à cette catégorie. Quant aux jours-personnes perdus, ils étaient associés majoritairement aux unités de négociation de 500 à 999 travailleurs. En effet, on constate que plus des deux tiers (71,5 %) du total, soit 369 926 des 517 258 jours-personnes perdus, se rattachent à ces unités, alors que près d'un dixième (8,8 %), soit 45 314 jours-personnes perdus, se rattachent aux unités de 1 000 à 4 999 salariés.

TABLEAU 14.

ARRÊTS DE TRAVAIL AYANT PRIS FIN EN 2019 AU QUÉBEC,
SELON LE NOMBRE DE TRAVAILLEURS EN CAUSE

Nombre de travailleurs en cause	Nombre d'arrêts de travail	Part des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part des jours-personnes perdus (%)
Moins de 25	32	47,8	379	3,1	18 332	3,5
De 25 à 49	11	16,4	391	3,2	9 742	1,9
De 50 à 99	10	14,9	769	6,3	30 781	6,0
De 100 à 499	8	11,9	1 973	16,2	43 163	8,3
De 500 à 999	3	4,5	2 372	19,5	369 926	71,5
De 1 000 à 4 999	3	4,5	6 286	51,7	45 314	8,8
5 000 et plus	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	67	100,0	12 170	100,0	517 258	100,0

Enfin, 22 des arrêts de travail ayant pris fin en 2019 (voir le tableau 15), soit près du tiers (32,8 %), ont entraîné une perte de moins de 100 jours-personnes, alors que 18 en ont entraîné de 100 à 499. Cependant, la plus forte proportion (45,1 %) de travailleurs touchés se classe dans la catégorie correspondant à la perte de 10 000 à 49 999 jours-personnes. Quant au plus haut pourcentage de jours-personnes perdus (70,2 %), il a été enregistré relativement à l'arrêt de travail survenu à l'Aluminerie de Bécancour inc. (ABI).

TABLEAU 15.

ARRÊTS DE TRAVAIL AYANT PRIS FIN EN 2019 AU QUÉBEC,
SELON LES JOURS-PERSONNES PERDUS

Nombre de jours-personnes perdus	Nombre d'arrêts de travail	Part des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part des jours-personnes perdus (%)
Moins de 100	22	32,8	259	2,1	919	0,2
De 100 à 499	18	26,9	972	8,0	3 540	0,7
De 500 à 999	6	9,0	429	3,5	4 511	0,9
De 1 000 à 4 999	12	17,9	2 653	21,8	26 488	5,1
De 5 000 à 9 999	3	4,5	1 435	11,8	20 532	4,0
De 10 000 à 49 999	5	7,5	5 486	45,1	98 234	19,0
50 000 et plus	1	1,5	936	7,7	363 034	70,2
Total	67	100,0	12 170	100,0	517 258	100,0



CONCLUSION

Le nombre d'arrêts de travail observés a diminué de 68,0 % en 2019 (71) par rapport à l'année 2018 (222). Ces arrêts de travail ont aussi touché beaucoup moins de travailleurs qu'en 2018 (12 320 comparativement à 20 781) et ont entraîné moins de jours-personnes perdus (267 667 en 2019 comparativement à 408 868 en 2018). Rappelons que les arrêts de travail observés dans le secteur des industries de première transformation des métaux ont été à l'origine de plus de 54 % des jours-personnes perdus en 2019.

Toujours en 2019, la presque totalité des arrêts de travail recensés étaient de compétence provinciale et une forte majorité (79,1 %) d'entre eux ont eu lieu dans le secteur privé. Sur les 71 arrêts de travail qui ont eu cours en 2019, 58 ont été observés dans le secteur tertiaire. Une vingtaine concernaient des résidences privées pour aînés.

Par ailleurs, 87,3 % de tous les arrêts de travail enregistrés étaient des grèves et 5,6 % étaient des lockouts. Dans 7,0 % des cas, il y a eu une combinaison de ces deux types d'arrêts de travail. Les prestations de retraite et les assurances représentent le point en litige qui a entraîné le plus grand nombre de jours-personnes perdus, celui-ci ayant en effet été à l'origine de 55,3 % des jours-personnes perdus en 2019. L'augmentation générale des salaires est le point en litige qui a concerné le plus grand nombre de travailleurs (4 474, soit 36,2 %).

La durée moyenne des arrêts de travail ayant pris fin en 2019 est d'environ 53 jours ouvrables. Cette donnée nettement plus faible qu'au cours de l'année précédente (235) s'explique par les 108 arrêts de travail dans le secteur des services ambulanciers qui ont marqué l'année 2018. Ces arrêts ont duré en moyenne 438 jours ouvrables. En outre, la durée moyenne de plus du tiers (35,8 %) des arrêts de travail ayant pris fin en 2019 est de moins de cinq jours ouvrables. Enfin, ce sont les arrêts de travail terminés en 2019 et visant des unités de négociation de 1 000 à 4 999 personnes qui ont touché la plus forte proportion de travailleurs (51,7 %). Ce sont toutefois ceux visant des unités de négociation de 500 à 999 travailleurs qui ont été à l'origine du plus grand nombre de jours-personnes perdus (369 926, soit 71,5 %).

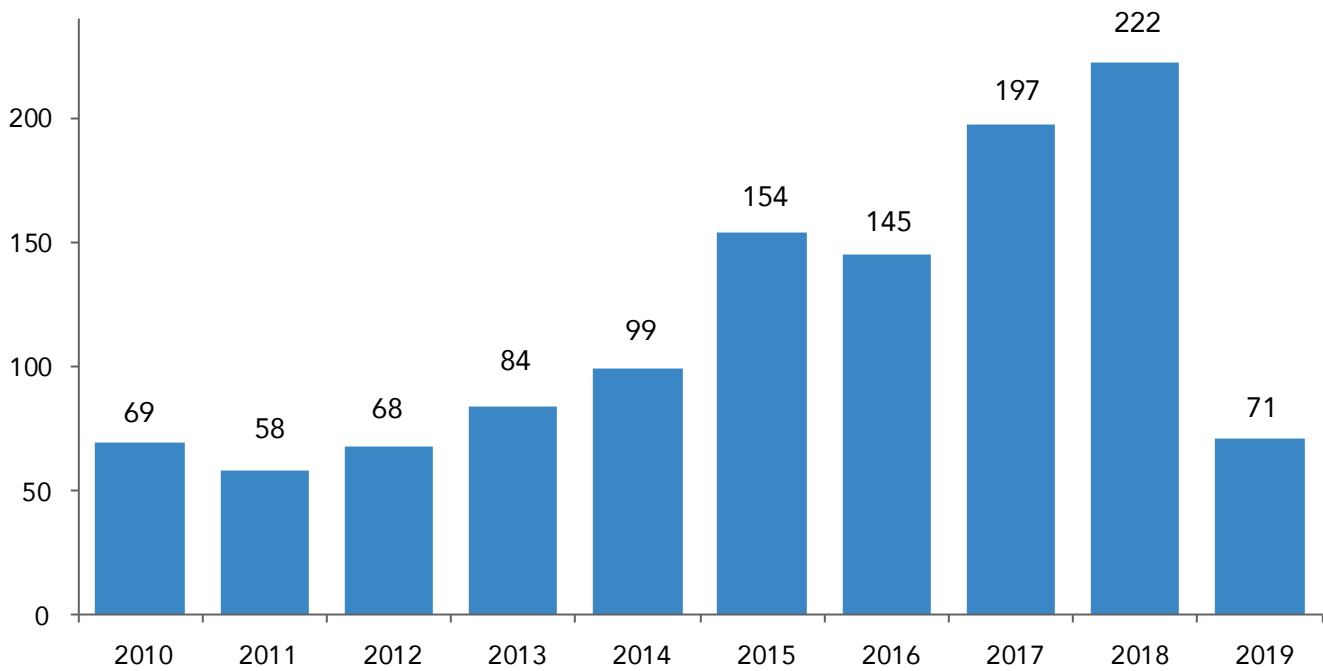




ANNEXE 1 GRAPHIQUES

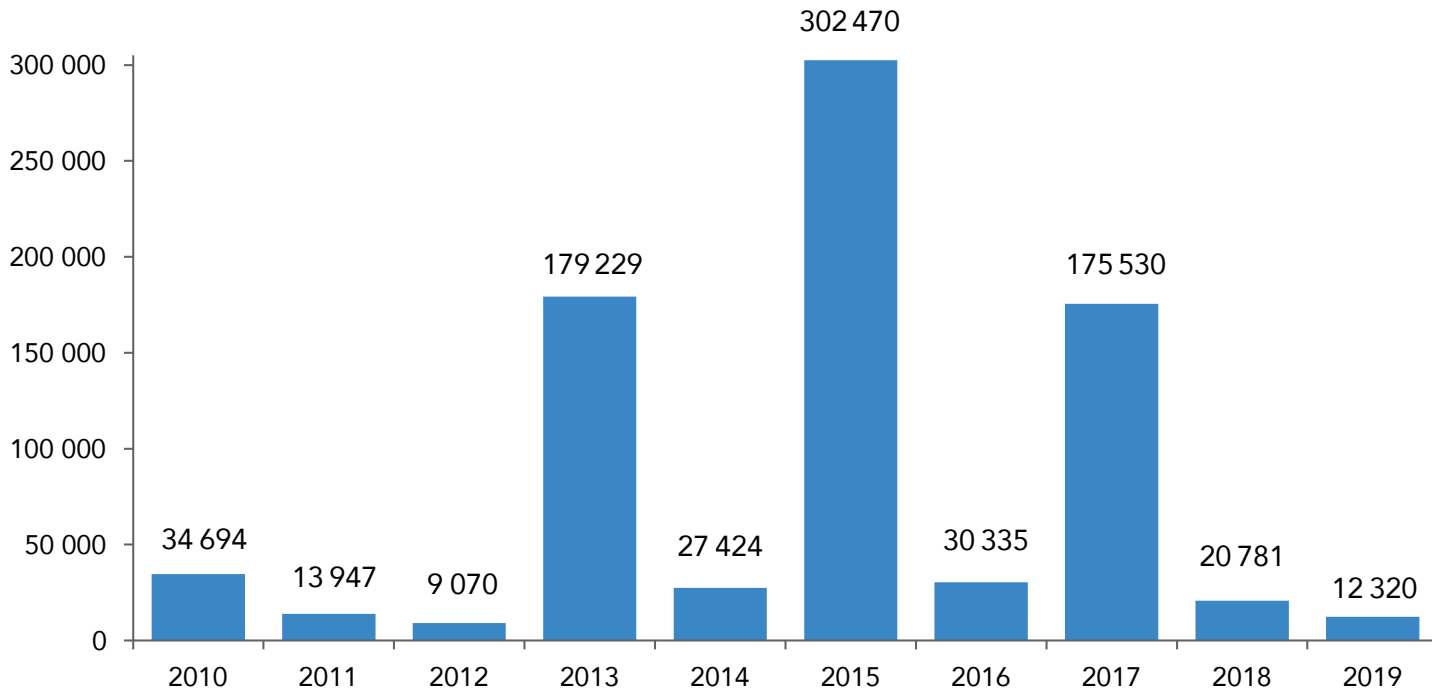
GRAPHIQUE 1.

NOMBRE D'ARRÊTS DE TRAVAIL OBSERVÉS EN COURS D'ANNÉE AU QUÉBEC, DE 2010 À 2019



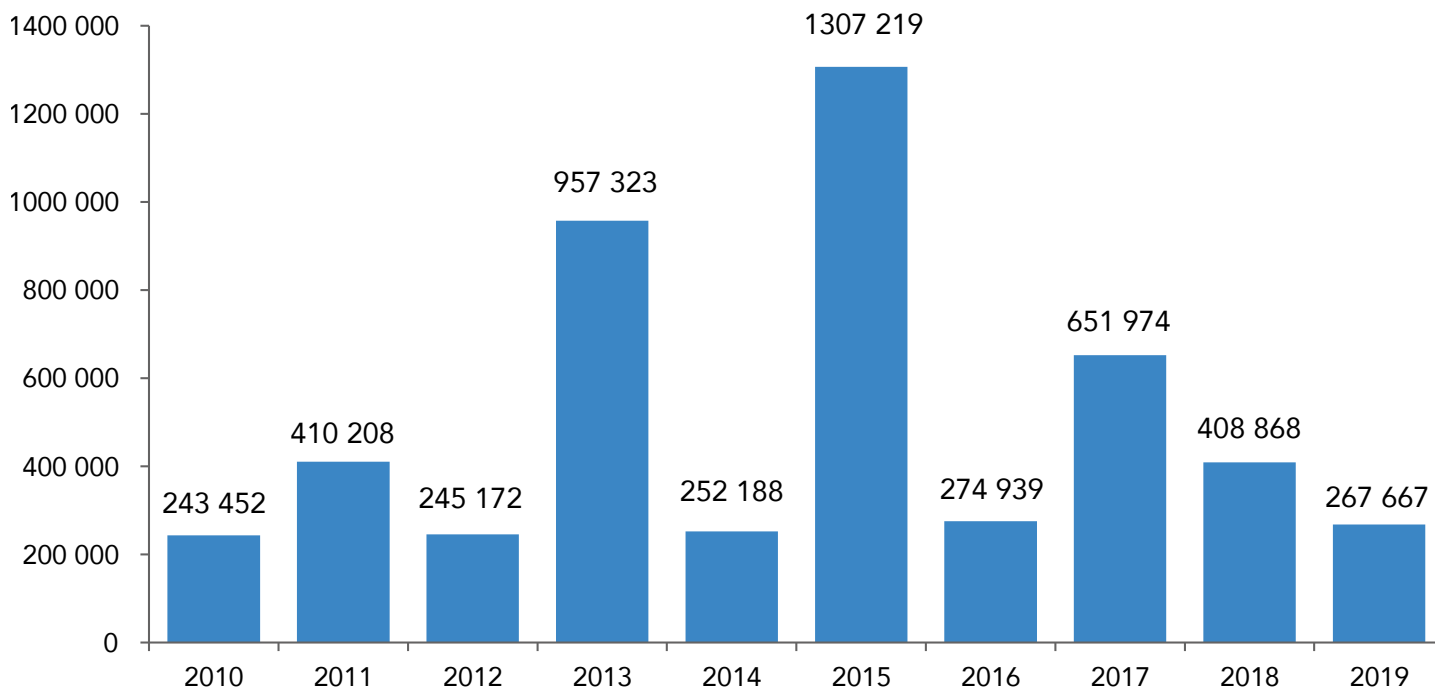
GRAPHIQUE 2.

NOMBRE DE TRAVAILLEURS TOUCHÉS PAR UN ARRÊT DE TRAVAIL AU QUÉBEC,
DE 2010 À 2019



GRAPHIQUE 3.

NOMBRE DE JOURS-PERSONNES PERDUS
EN RAISON D'UN ARRÊT DE TRAVAIL AU QUÉBEC, DE 2010 À 2019





ANNEXE 2
LISTE DES GRÈVES ET DES LOCKOUTS
AYANT EU LIEU EN 2019

Liste des grèves et des lockouts ayant eu lieu en 2019
(unités de négociation de 100 travailleurs et plus)

Nature de l'arrêt de travail	Secteur d'activité économique	Nombre moyen de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus en 2019	Date de début de l'arrêt de travail	Date de fin de l'arrêt de travail	Principal point en litige
Aluminerie de Bécancour inc. (Centre-du-Québec)					Affiliation : FTQ	
Lockout	Industries de première transformation des métaux	936	134 383	2018-01-11	2019-07-22	Prestations de retraite et assurances
Télé-Université (Capitale-Nationale)					Affiliation : CSN	
Grève	Services d'enseignement	200	23 600	2019-01-29	2019-07-14	Sous-traitance
Ville de Mascouche (Lanaudière)					Affiliation : FTQ	
Grève	Services des administrations locales	216	432	2019-02-12	2019-02-13	Motif non précisé
Ville de Terrebonne (Lanaudière)					Affiliation : CSN	
Grève	Services des administrations locales	111	1 332	2019-03-18	2019-06-23	Impasse ou lenteur ou refus de négocier
Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (Montréal)					Affiliation : FTQ	
Grève	Sociétés d'investissement	575	3 450	2019-05-30	2019-06-29	Motif non précisé

Liste des grèves et des lockouts ayant eu lieu en 2019
(unités de négociation de 100 travailleurs et plus)

Nature de l'arrêt de travail	Secteur d'activité économique	Nombre moyen de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus en 2019	Date de début de l'arrêt de travail	Date de fin de l'arrêt de travail	Principal point en litige
Barry Callebaut Canada inc. (Usine de Saint-Hyacinthe) (Montérégie)					Affiliation : CSN	
Grève	Industries des aliments	352	1 277	2019-07-17	2019-09-24	Autres motifs
Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) (Plus d'une région)					Affiliation : Indépendant	
Grève	Services de l'administration provinciale	156	623	2019-07-17	2019-07-20	Augmentation générale des salaires
Grève	Services de l'administration provinciale	476	2 859	2019-09-21	2019-09-26	Augmentation générale des salaires
Université du Québec à Montréal (Montréal)					Affiliation : FTQ	
Grève	Services d'enseignement	1 286	16 714	2019-09-03	2019-09-17	Augmentation générale des salaires
Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) (Abitibi-Témiscamingue)					Affiliation : Indépendant	
Grève	Services de l'administration provinciale	861	3 442	2019-10-11	2019-10-14	Augmentation générale des salaires

Liste des grèves et des lockouts ayant eu lieu en 2019
(unités de négociation de 100 travailleurs et plus)

Nature de l'arrêt de travail	Secteur d'activité économique	Nombre moyen de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus en 2019	Date de début de l'arrêt de travail	Date de fin de l'arrêt de travail	Principal point en litige
Olymel société en commandite (Centre-du-Québec)					Affiliation : CSN	
Grève	Industries des aliments	340	12 920	2019-10-28	2019-12-18	Augmentation générale des salaires
Chemins de fer nationaux du Canada ltée (Québec et une autre province ou Québec et d'autres provinces)					Affiliation : FTQ	
Grève	Transports	3 600	21 600	2019-11-19	2019-11-26	Autres motifs
Compagnie Kenworth du Canada, une Division de Paccar du Canada ltée (Laurentides)					Affiliation : FTQ	
Lockout	Industries du matériel de transport	1 400	7 000	2019-12-01	2019-12-07	Autres motifs
Ville de Montréal (Montréal)					Affiliation : FTQ	
Grève	Services des administrations locales	122	122	2019-12-11	2019-12-11	Augmentation générale des salaires



ANNEXE 3
DÉFINITION DES CONCEPTS

Arrêt de travail

Il peut s'agir d'une grève, d'un lockout ou d'une combinaison de ces deux types d'arrêts. Une grève est une cessation concertée du travail par un groupe d'employés en vue d'appuyer leurs revendications. Un lockout est une fermeture temporaire du lieu de travail décidée par l'employeur en réponse à un conflit collectif de travail et en vue de contraindre les salariés à accepter certaines conditions de travail. Le Secteur du travail comptabilise tous arrêts de travail, qu'ils soient de compétence provinciale ou fédérale et qu'ils soient considérés comme légaux ou illégaux.

Nombre d'arrêts de travail

L'employeur ou le regroupement officiel de plusieurs employeurs¹³ constitue l'unité de base du dénombrement des arrêts de travail. Il est à noter qu'un même conflit peut donner lieu à des arrêts de travail sporadiques.

Nombre de travailleurs en cause

Il s'agit du nombre total de salariés directement touchés par le conflit qui a provoqué l'arrêt de travail. Dans la détermination de ce nombre, on tient compte des salariés qui n'ont pas réintégré leur poste à la fin de l'arrêt de travail, soit parce qu'ils ont trouvé du travail chez un autre employeur, soit parce qu'ils se sont retirés du marché du travail. Une moyenne est calculée en additionnant le nombre de travailleurs touchés au début de l'arrêt de travail et le nombre de travailleurs ayant effectivement réintégré le travail à la date de la reprise des activités, puis en divisant le résultat par deux.

Jours-personnes perdus

La mesure du nombre de jours-personnes perdus est établie par le produit du nombre de travailleurs touchés et du nombre de jours ouvrables perdus. L'emploi d'une moyenne pondérée pour les travailleurs touchés comme multiplicande dans le calcul des jours-personnes perdus permet d'obtenir une image plus juste de la réalité, car l'utilisation du nombre maximum ou minimum de travailleurs touchés par le conflit entraînerait une tendance, selon le cas, à surestimer ou à sous-estimer les résultats obtenus au moyen de cet indice.

Dans l'optique d'une plus grande validité, l'application de cette mesure requiert également que soient pris en considération les cas de retour progressif au travail. Dans de tels cas, le multiplicande et le multiplicateur sont ajustés en conséquence pour refléter le nombre de travailleurs ayant repris le travail à des dates différentes depuis la fin du conflit.

L'indice des jours-personnes perdus est également corrigé pour tenir compte, dans chaque cas, des jours fériés qui auraient été de toute manière chômés. On a tenu compte du 24 juin, jour férié et chômé en vertu de la Loi sur la fête nationale (chapitre F-1.1) ainsi que des jours fériés, chômés et payés durant l'année conformément à l'article 60 de la Loi sur les normes du travail (chapitre N 1.1).

13. C'est notamment le cas des comités patronaux de négociation des secteurs de la santé et de l'éducation, dont les conventions collectives dites d'accréditation maîtresse regroupent, pour la plupart, plusieurs centaines d'unités d'accréditation de ces secteurs d'activité.

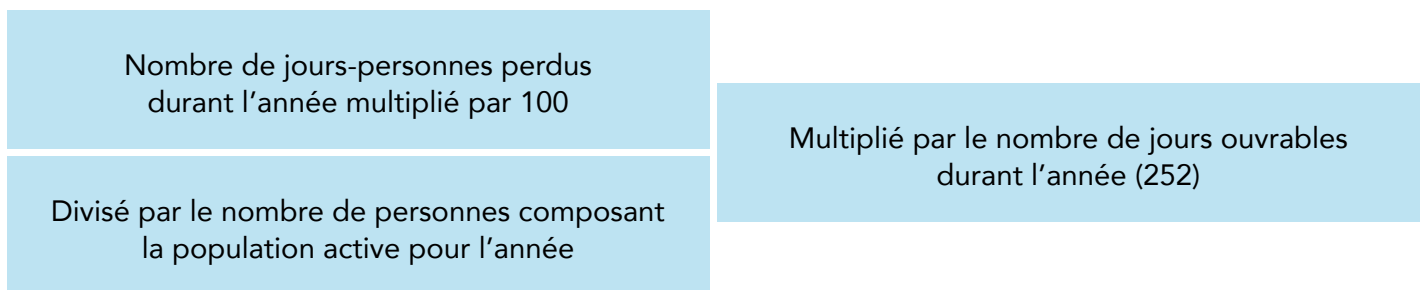
Durée des arrêts de travail

À l'exception du tableau 1, qui présente la durée moyenne en jours civils et en jours ouvrables, la durée réelle d'un arrêt de travail représente le temps écoulé entre la date du début de l'arrêt de travail et la date de retour au travail. Ce temps est exprimé en jours civils.

La durée exprimée en jours ouvrables est calculée à raison de cinq jours ouvrables par semaine pour la période comprise entre la date du début du conflit et la date de reprise des activités. Le calcul de cette durée exclut les jours fériés mentionnés dans la définition précédente (jours-personnes perdus).

Pourcentage du temps de travail perdu

Le pourcentage de jours-personnes perdus est plus significatif que la durée quant à l'importance réelle de la perte de temps occasionnée par les arrêts de travail. Cette mesure s'établit comme suit :



Secteur public

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives s'appliquant à des fonctionnaires au sens de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1). Cette catégorie inclut aussi les municipalités.

Secteur parapublic

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives signées dans le réseau de l'éducation et dans celui de la santé et des services sociaux pour lesquelles le gouvernement agit comme employeur ou l'un des signataires.

Organismes et sociétés d'État

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives s'appliquant à des organismes devant soumettre leurs politiques de rémunération et de conditions de travail au Conseil du trésor.

Secteur privé

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives, au sens du Code du travail, s'appliquant à des salariés autres que ceux des secteurs public et parapublic et des organismes et sociétés d'État.

